

Resp. client:  
N° commande:  
N° client:  
Pers. cont.:  
Tél.: -  
Fax: -  
GSM: -  
e-mail: santo.notarrigo@gmail.com



OCB vzw  
Member of OCB Group

ProKo.: LS01  
N° rapport : 5986494  
N° rapp. prov.:  
Date: 16/02/2023

Client / Mandant :  
FAGOT VALENTIN  
RUE HAUTE, 1  
7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

Département: ELE

**RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT ou TBT**  
**(Livre 1 - AR 08/09/2019) - Direction général de l'Energie**  
(exécuté sous l'accréditation BELAC INSP-205 suivant procédure QPRO/ELE/001, §7.3)

**IDENTIFICATION**

Organ. de contrôle: OCB vzw, Kon. Astridlaan 60, Kontich 2550, BE0404.312.034 Agent-visiteur: 459 WAGNY RUDY  
Propriét. / exploit./gestionn.: Nom: FAGOT VALENTIN Adresse: Voir installation  
Installat. / respons. travaux: Nom: FAGOT VALENTIN Adresse: RUE HAUTE, 1  
7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT T.V.A.: -  
Adresse installation: FAGOT VALENTIN RUE HAUTE, 1 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT 7160 Cabine HT - privée: -  
Type installation: appartement Appareil/Install. ID: APPARTEMENT 1ET  
EAN nr.: 541449060006872318 Gestionn. Rés.: ORES Compteur: 629202 Compteur nuit:

**CONTROLE**

Base: AR du 8/09/2019 établissant le livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à tres basse tension.  
Type: contrôle de conformité avant la mise en usage - modification/extension importante (chap.6.4)  
Kies een item.

Dérogat. partie 8 livre 1 \*: appliqué Date installation: entre 01/10/1981 et 01/06/2020  
(\* En cas contrôle chap. 6.4., référ. du document « début réalisation avant 01/06/2020 » : -  
Date: 14/02/2023 Contrôle suivant dans 300 mois, ou avant le 29/02/2048

Contenu: Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection.  
Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

**INSTALLATION**

Présence tension: - Raccordement: - Fourreau: - Plaque d'isolat.: -  
Tension nominal: 1 x 240V Protection max.: 40A Protection princp.: 40A Interr. princp.: interr. diff. général  
Liaison comptage-coffre de repart.: type câble: XVB nombre conduct.: 4 section: 10 mm<sup>2</sup>  
Câble de raccordement au réseau: type câble: - nombre conduct.: - section: - mm<sup>2</sup>  
Prise de terre genre: commune accessibilité: en ordre - sectionn. de terre commune est accessible  
Électrode de terre: type: barres section: 16 mm<sup>2</sup>  
Interrupteur Diff.: général: 2p 63A/300mA supplémentaire: 2p 63A/30mA  
Schéma unifilaire et plan de position:  voir annexe  références: -  
Exécutée conform. aux schémas et plan: en ordre État du matériel fixe ou - à pose fixe: en ordre  
Installations spéciaux:  photovoltaïque  piscine  sauna  aliment. véhic. électrique  -  
Ne sont pas encore placés:  cuisine  salle de bains  chauffage central  compteur de gaz  compteur d'eau  
 luminaires  principale -  supplémentaire liaison équipotentielle  
Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux, incl. réserve: 16

**RESULTATS**

Résist. d'isolem. général: >1 MOhm Résistance de dispersion: 28.20 Ohm  
Bouton d'essai diff.: en ordre Boucle de défaut: en ordre Continuité PE et liaison équipotentiel: en ordre  
Protection contre les chocs électriques: contact direct: en ordre contact indirect: en ordre  
Protection contre la surintensité: en ordre Protection des appareils classe I fixe ou à poste fixe: en ordre

**CONSTATATIONS** - Note (N) - Remarque (O) - Infraction (I) - les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N Néant

Néant**CONCLUSION**

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le prochain contrôle est à effectuer **au plus tard à la date du suivant contrôle mentionnée ci-dessus.**

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés. Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) courant différentiel à l'origine de l'installation sont scellées.

Pour le Directeur Technique,



0493 24 61 55

Ir. G. Croes

**CONSEILS / PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Lisez les prescriptions réglementaires par ce lien: [https://www.ocb.be/documenten/2020/Information\\_prescriptions\\_reglementaires.pdf](https://www.ocb.be/documenten/2020/Information_prescriptions_reglementaires.pdf)